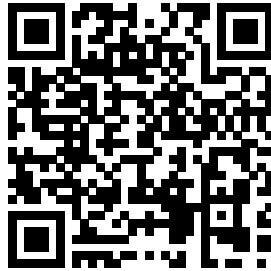


# VILLE DE SORGUES



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 25 avril 2023 sous réserves d'incidents**



**COMMUNE DE SORGUES - DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE**

**ARRÊTÉ DE PRÉSUMPTION DE BIEN SANS MAÎTRE**

Le Maire informe ses administrés que par arrêté en date du 5 avril 2023, visé par la Préfecture de Vaucluse, le 05 avril 2023 :

- Le terrain non bâti cadastré BX 127, situé au niveau de l'impasse Coubertin au lieu-dit « Bel Air » d'une superficie de 1 160 m<sup>2</sup> répond à la définition de « bien sans maître ».



Ecrit par Echo du Mardi le 25 avril 2023

Ce terrain est donc susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune au sens de l'article L 1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ».

Un exemplaire de cet arrêté est affiché dans le hall du Centre Administratif de Sorgues situé Route d'Entraigues, au niveau de l'impasse Coubertin au lieu-dit « Bel Air » ainsi que sur la parcelle cadastrée BX 127.

Toute personne intéressée, peut consulter cet acte en se présentant au Secteur Foncier Patrimoine, situé au premier étage du Centre Administratif de Sorgues, aux jours et heures habituels d'ouverture du service.

Le Maire, Thierry LAGNEAU

3955412

Publié le 25/04/2023.